



FC PSE1

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1

Formation continue

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire du PSE1. La formation continue est ouverte aux stagiaires y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH) souhaitant mettre à jour leurs connaissances et leurs techniques PSE1, afin de renouveler la validité de leur diplôme pour un an. La formation continue PSE1 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire du BNSSA, du BEESAN ou du MNS (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ces formations spécifiques.

OBJECTIFS

- › Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques
- › Actualisation et perfectionnement de ces connaissances
- › Acquisition de nouvelles techniques.

PROGRAMME

1. Le secouriste
2. La chaîne des secours
3. La sécurité
4. L'alerte
5. L'obstruction brutale des voies aériennes
6. Les hémorragies externes
7. L'inconscience
8. L'arrêt cardio-respiratoire
9. La défibrillation automatisée externe
10. Les détresses vitales
11. Les malaises et la maladie
12. Les accidents de la peau
13. Les traumatismes des os et des articulations
14. La noyade
15. La surveillance et l'aide au déplacement
16. Synthèse



Durée
6 heures



Lieu

Inter : 16 Rue de Monbrillant, 69003 LYON
Intra : 16 Rue de Monbrillant, 69003 LYON
ou dans vos locaux



Participants
6 à 12 stagiaires



Taux de réussite
100 %
01/01/2021
au
31/03/21



Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Satisfaction client
94 %
01/01/2021
au
31/03/21

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- › **Études de cas** : afin de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir
- › **Démonstrations pratiques et apprentissages** : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs
- › **Cas concrets** : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique

ÉVALUATION

- Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :
- › leur acquisition des techniques au fur et à mesure de leur apprentissage
 - › leurs capacités de mise en œuvre des procédures, lors de mises en situation pratiques

*À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE1. La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE1 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE1.

NB : La formation continue PSE1 devra intervenir dans les 12 mois suivant la formation initiale ou continue.

Cliquer pour faire défiler les photos



CONTACTEZ-NOUS